

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 15 juillet 2019 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- M. Michel Croteau, Maire
- Mme Jocelyne Boivin, conseillère
- M. Clément Gignac, conseiller
- M. Claude Tessier, conseiller
- M. Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS:

- Mme Vivian Viviers, directrice générale
- Mme Roxane Ouellet, inspectrice municipale
- M. William Claveau, stagiaire

ABSENCES MOTIVÉES :

- M. Yvan Duval, conseiller
- M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller

Les membres du conseil présents forment quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2019 ;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspectrice municipale ;
7. Rapport de la directrice générale ;
8. Adoption des états financiers ;
9. Club Nautique St-Louis ;
10. Dossier culture ;
11. Avis référendaire Règlement modifiant le règlement de zonage (2019-269);
12. Travaux routiers chemin Thomas-Maher ;
13. Travaux (Ponceau chemin Mongrain) ;
14. Rapport Club Nautique St-Louis;
15. Coût annuel pour la mise à l'eau;
16. Autres sujets ;
17. Période de questions
18. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter tel que déposé tout en laissant le point 16 « Autres sujets » ouvert.

CA-068-2019 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté tel que préparé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 17 juin 2019

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 17 juin 2019. Des corrections sont à apporter soit :

- À l'ordre du jour, modifier le 3 pour remplacer 27 juin par *21 mai 2019*;
- À la page 7, 1^{er} par., 2^e ligne il faudrait lire « *M. Yvan Duval nous tiendra au courant....* »

CA-069-2019 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 17 juin 2019 est adopté avec les corrections proposées.

ADOPTÉ

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois de juin 2019 ;
- Conciliation bancaire au 30 juin 2019 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de juin 2019.

CA-070-2019 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de juin 2019 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de juillet 2019.

CA-070-2019 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

6.- Rapport de l'inspectrice municipale

Mme Ouellet mentionne aux membres du conseil que pour le mois de juin, elle a émis 19 permis et certificats pour un montant total de 106 325 \$, pour un total de 1 067 325 \$. Elle ajoute que l'analyse d'eau du Club nautique est conforme, l'eau est potable. Celle de l'Hôtel de ville est également potable. Il y a eu 25 analyses d'eau faites par les citoyens.

Pour ce qui est des vidanges de fosses septiques, c'est terminé avec deux semaines de retard. Par contre les rapports sont mieux faits. La deuxième vidange débutera la première semaine d'août.

M. William Claveau a remis le document de concordance dûment complété.

CA-071-2019 Sur proposition de M. Jacques Tessier, appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de l'inspectrice municipale.

ADOPTÉ

7.- Rapport de la directrice générale

- a) Terrain de basketball : Nous avons reçu une soumission de Pavage F&F inc. pour un montant de 12 997,50 \$. Nous avons une subvention de 10 000 \$ de Desjardins.
- b) Pavage route et hôtel de ville : Nous avons reçu une soumission de Pavage F&F inc. pour un montant de 25 903,50 \$ pour le pavage à l'Hôtel de Ville ainsi que devant les 24, 110, 242, 246, 254, 264, 383 et 450 Thomas-Maher.

CA-072-2019 Sur proposition de M. Clément Gignacc, appuyée à l'unanimité, le Conseil donne mandat à la firme Pavage F&F inc. pour le pavage du terrain de basketball ainsi que le stationnement de l'Hôtel de ville et divers endroits sur le chemin Thomas-Maher.

ADOPTÉ

- c) Construction Hôtel de ville : Mme Viviers remet aux membres un tableau détaillé des dépenses reliées à la construction de l'Hôtel de Ville.

8. Adoption des états financiers

M. Clément Gignac fait la présentation des états financiers déposés par la firme comptable. Nous avons un surplus de 140 429 \$ pour l'année 2018, dû à la gestion des dépenses et aux droits de mutation qui sont toujours imprévisibles.

CA-073-2019 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil adopte les états financiers pour l'année 2018.

ADOPTÉ

9.- Club nautique St-Louis

Ce point est retiré, M. Sheedy étant absent.

10.- Dossier culture

Mme Jocelyne Boivin mentionne que les Boîtes à lire sont prêtes et seront installées au retour des vacances de la construction. Nous recevons une subvention de 1 600 \$ de la MRC de la Jacques-Cartier pour ces boîtes à lire.

Elle ajoute que la MRC lui a demandé de siéger au sein du Comité culturel et qu'elle a accepté.

11.- Avis référendaire Règlement modifiant le Règlement de zonage (2019-269)

Mme Viviers informe les membres que l'avis public a été publié et qu'il y aura signature du registre le 1^{er} août 2019, de 9h00 à 19h00. Une lettre a été transmise à chaque citoyen par souci de transparence puisque la plupart ne reçoivent pas le Courrier de Portneuf.

12.- Travaux routiers chemin Thomas-Maher

Mme Viviers remet aux membres du Conseil une copie des recommandations reçues de M. Towner pour ce qui est des travaux à faire.

13.- Travaux (Ponceau Mongrain)

Il faudrait un drain agricole sous la route pour que l'eau ne traverse pas dans la structure de la route.

14.- Rapport Club Nautique St-Louis

Mme Viviers mentionne qu'en ce qui concerne l'administration, ça va beaucoup mieux cette année. Mme Brouillette vient nous faire ses rapports chaque semaine et la comptabilité se fait beaucoup mieux. Il y a aussi une meilleure discipline avec les enfants et les factures sont déposées à toutes les semaines pour paiement.

15.- Coût annuel pour la mise à l'eau

Mme Viviers mentionne que les accès par puces ont été installées à l'Hôtel de ville et que ça fonctionne très bien. Les entrées et sorties sont générées sur son ordinateur et elle peut ainsi contrôler les allées et venues en dehors des heures de bureau.

À compter de l'automne, nous installerons le même système à la barrière de la mise à l'eau pour que ce soit effectif au printemps prochain. Elle s'est informée auprès de Fossambault et eux facturent un coût de 50 \$ ou 75 \$ par année pour accéder à la mise à l'eau.

Mme Viviers suggère que ceux qui ont encore une clé les rapportent et on leur rembourse le dépôt de 20 \$. Pour accéder à la rampe de mise à l'eau, ils devront déboursier une cotisation annuelle à déterminer. Elle peut leur donner accès via son ordinateur et également désactiver la puce s'ils font entrer d'autres bateaux parce qu'elle pourra voir le nombre d'accès par puce sur son ordinateur. À l'automne, elle désactive toutes les puces pour recommencer au printemps sur paiement de la cotisation annuelle.

16.- Autres sujets

Il n'y a pas d'autres sujets à l'ordre du jour.

17.- Période de questions

Un citoyen vient s'excuser pour une maladresse commise lors du Souper des résidents. Il regrette son attitude offensante. Le maire répond que ça prend du civisme pour le faire et que c'est grandement apprécié. Mme Jocelyne Boivin le félicite et le remercie pour son humilité.

18.- Levée de la séance

La séance est levée à 20h25.

CA-074-2019 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h25.

ADOPTÉ

Michel Croteau
Maire

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière